

BERTHIAND – CRÉPIAT MORNAY – NURIEUX VERS – VOLOGNAT

ECHOS DE LA COMMUNE



HORAIRES D'OUVERTURE



IRIE E

 Γ A

AGENCE POSTALE COMMUNALE



Lundi, Mardi, Jeudi 13h45 / 17h00 Mercredi 09h00 / 12h00

09h00 / 12h00 13h30 / 17h00

Vendredi 13h00 / 16h00

Mail: nurieux.volognat@wanadoo.fr Site Internet: www.nurieux-volognat.fr

Madame le maire reçoit tous les jours sur rendez-vous

VOTRE MAIRE

Mes chers concitoyennes et concitoyens, chers amis,

Ces dernières semaines, le budget 2023 a mobilisé toute notre attention.

Ce budget s'est construit dans le contexte nouveau que nous connaissons, marqué par le retour d'une inflation significative, une augmentation forte des coûts énergétiques et des surcoûts des investissements.

Heureusement, ce contexte économique compliqué intervient alors que la situation de notre commune est particulièrement saine. Nous avons été vigilants sur l'ensemble de nos dépenses, en fonctionnement comme en investissement et nous pouvons donc garantir un budget 2023 avec des dépenses d'investissements prévues pour nos équipements, nos aménagements, nos différents services, avec une détermination à investir écologiquement responsable.

Cela se traduira par le déploiement de 47 LED sur plus de 300 pour notre éclairage public. Nous étudions aussi le relamping de l'école.

Un récupérateur d'eau sera installé vers les bâtiments communaux.

Mais aussi:

La voirie continuera d'être refaite par phase, nous avons 53 kms de voirie communale.

La deuxième tranche de la chapelle va s'installer.

Un tracteur tondeuse d'occasion a été acheté, l'ancien avait 23 ans.

Un pum track réjouira les jeunes enfants en toute sécurité.

Les travaux en forêt bénéficieront du plan de relance.

Un terrain à l'angle de l'allée de la Crozette et de la RD11 sera acquis pour améliorer la visibilité vers l'école.

L'achat de cavurnes viendra compléter l'organisation du cimetière de Nurieux.

L'entretien des terrains de foot continue aussi.

Ce budget est conçu sans remettre en cause les nombreux services que notre commune offre à sa population, que ce soit dans les domaines, de la vie scolaire, du sport, de la culture ou encore du lien social, elle maintient l'ensemble des subventions aux associations. Il veille aussi à ne pas faire subir une augmentation trop forte des tarifs municipaux auprès des familles notamment des services scolaires.

Enfin, ce budget ne prévoit pas **d'augmentation des taux de la fiscalité locale**, même si les impôts de chacun d'entre nous augmenteront de la seule revalorisation des bases.

Ce budget est aussi l'illustration d'une parfaite collaboration **entre les élus et les agents** pour continuer de construire une commune où tous les habitants pourront s'y épanouir. Merci à tous.

Joyeux printemps plein de couleurs, de joie, de bonheur et de bonne humeur!

Sentiments dévoués

Votre Maire, Arlette BERGER

FINANCES

№ EXÉCUTION DU BUDGET 2022 **②**

Le 12 avril 2023, sous la présidence de Bernard NEYRON, responsable de la commission finances, le conseil municipal a examiné le compte administratif 2022, budget M14 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats de l'exercice	741 886,41 €	1 174 905,77 €	1 005 269,56 €	612 408,69 €
		433 019,36 €	- 392 860,87 €	
Report cumulé exercice antérieur		268 059,51 €		1 176 147,58 €
Résultats de clôture		701 078,87 €		783 287,71 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget M14.

Le 12 avril 2023, vu l'avis favorable de la commission finances, le conseil municipal a reconduit à l'unanimité les taxes communales auxquelles il convient d'ajouter suivant les directives de l'Etat, la taxe départementale sans incidence sur les habitants.

- Taxe Foncière (bâti) : 6,84 % + 13,97 % soit 20,81 %

Taxe Foncière (non bâti) : 23,54 %
Taxe d'habitation : 6,03 %

№ BUDGET PRIMITIF 2023 **№**

Le 12 avril 2023, vu l'avis favorable de la commission finances, vu la délibération à l'unanimité du conseil municipal.

Le budget primitif 2023, tenant compte du résultat de clôture du compte administratif 2022 avec son excédent et l'affectation du résultat reporté, s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

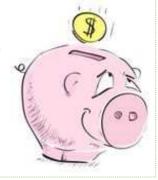
Section de Fonctionnement : 1 406 538,18 €
Section d'Investissement : 2 372 300,00 €

Ces montants peuvent paraître importants mais tout est relatif : ils comprennent les restes à réaliser programmés

Les principales opérations d'investissement sont la 2^{ème} phase de la restauration de la chapelle de Mornay et de son cellier, le programme de réfection de la voirie communale, l'éclairage public, l'aire de jeux avec clôture pour les enfants, la forêt, les cimetières, les terrains...

- 3 emprunts souscrits pour un capital à rembourser au 31.12.022 : 1 294 201,00 €.

- Annuité pour les 3 emprunts (capital + intérêts) : 156 000,00 €.



TRAVAUX



% FOUR DE CREPIAT **₰**

L'électricité reste à finaliser.





© CHAPELLE DE MORNAY **ℚ**

Deuxième phase.

L'intérieur pourra commencer avant la fin de la première tranche. La toiture est en attente de laves de qualité.

& VOIRIE &

Le programme voirie validé par les commissions travaux, finances et par le conseil municipal s'élève à 173 491,36 €.

La priorité a été définie par un spécialiste.

Secteur Nurieux : - Lotissement Le Grand Verger : travaux de réfection des trottoirs

- Travaux de réfection du cheminement piétonnier en sable entre la voie SNCF et

~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~

la RD 979

Secteur Volognat : - Travaux de réfection du revêtement sur les abords de l'Église

Secteur Crépiat : - Travaux de réfection du Chemin de la Loye

- Travaux de réfection de l'Impasse du Tilleul

№ PUMPTRACK №

Réclamé depuis longtemps, le pump track sera installé à proximité du tennis, le terrain sera clôturé pour davantage de sécurité.

Ainsi parents et nounous pourront se rapprocher sur ce lieu adapté aux plus jeunes.

Le pump track est véritablement accessible à tous.



№ MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC PAR PHASE **№**

Passage en full LED de 47 points lumineux (sur plus de 300) y compris programme d'abaissement, qui comprend : le changement du luminaire + crosse + raccordement + module de pilote à l'armoire & coffret. La dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune : 40 000,00 € TTC. Si le « fonds vert » mis en place par l'Etat participe, nous pourrons en faire davantage.

ÉCONOMIE



© BOULANGERIE **№**

Depuis quelques temps, un nouveau panneau est apparu sur la commune, à l'entrée du hameau de Crépiat : il indique les jours et horaires de vente de pain cuit au feu de bois à la ferme de Crépiat.

Maxime VERNOUX vous accueille tous les mercredis et samedis de 9 h à 12h30 : il vend aussi au magasin de producteurs « Brin de paille » à Arbent et est présent sur le marché de Nantua tous les samedis matins.

Il produit une partie de sa farine qu'il utilise notamment pour ses sablés, ses gressins et son pain « le crépiat » : celle-ci est également en vente sur place.

La farine de Maillat entre dans la composition des autres productions : pain, pain au levain, brioches, galettes... Maxime et son boulanger, Emmanuel, seront heureux de vous recevoir à la ferme et répondront volontiers aux questions relatives à leur travail que vous pourriez leur poser.

Réservation possible au 06 70 77 00 04.

& KARINE NAVA

Je m'appelle Karine NAVA et je suis agent commercial immobilier

▶ Je suis basée sur le secteur Nurieux-Volognat, Montréal-la-Cluse, Oyonnax, le Haut Bugey mais je travaille aussi en limitrophe de notre beau jura.

Originaire de notre belle région Haut Bugey, j'apprécie chaque jour la chance de travailler dans notre beau cadre nature.

Conjuguer travail, loisirs et famille est une source d'équilibre au quotidien.

- ♣ Comment puis-je vous aider dans vos projets de vie immobilier?
- Grâce à un accompagnement privilégié.

La satisfaction de mes clients est très importante pour moi.

Lorsque vous me confiez votre bien à vendre ou même votre projet d'achat, je mets tout en œuvre pour vous accompagner avec efficacité et bienveillance.

- (F) Chaque client est unique, il mérite toute mon attention particulière.
- → Je m'occupe de vendre votre bien qui, lui aussi, est unique.
- → Je vous aide également à trouver celui de vos rêves.
- → Je vous accompagne dès le début de votre projet jusqu'à la remise des clés.
- → Estimation offerte, conseil mise en valeur, home staging, photographie, visite, constitution du dossier notaire, diagnostics...
- \(\) N'hésitez pas à me contacter au 07 66 77 06 23

J'ai hâte de découvrir votre projet!

Article établi par Karine NAVA



ENVIRONNEMENT

№ NETTOYAGE DE PRINTEMPS PAR LA GAULE ROMAINE – 01.04.2023

« L'Association Agréé de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique « La Gaule Romaine » a réalisé sa traditionnelle journée écocitoyenne de nettoyage des berges de l'Oignin le samedi 1^{er} avril, et non ce n'était pas un poisson d'Avril!

Au-delà de la pêche, cette association s'occupe de la gestion, de la surveillance et de la protection de notre magnifique rivière et des écosystèmes qui l'entourent.

La douzaine de bénévoles disponibles ce jour-là ont bravé dès 8h les averses et le froid, munis de gants et de sacs poubelles.

Pour une fois tous auraient préféré revenir bredouilles... mais malheureusement la pêche aux déchets a été prolifique : une bonne vingtaine de gros sacs poubelles pleins de détritus, sans compter ceux de trop grande taille pour rentrer en sac du type pneus...

Pour ces bénévoles, c'est rageant de voir encore autant de déchets en 2023, mais ils essayent de se consoler en ayant bien œuvré pour l'environnement et l'intérêt général, et ils constatent quand même une légère amélioration ces dernières années... Pourvu que cette tendance s'amplifie à l'avenir!

L'Association de pêche en profite pour passer 2 messages :

- Un immense merci aux élus de la commune pour leur soutien fidèle et indispensable à l'association, comme par exemple pour cette opération de nettoyage : avec la mise à disposition de sacs et d'une benne pour collecter les déchets, et de la salle du conseil municipal, accueillis par Mme Berger, pour remercier les bénévoles autour du verre de l'amitié en ce samedi pluvieux...
- Rien de plus vital et précieux que l'eau, malheureusement tous nos rejets finissent tôt ou tard dans les milieux aquatiques, puis dans les nappes phréatiques, pour revenir polluer jusqu'à l'eau de nos robinets...

 Mais vous pouvez tous aider facilement à améliorer les choses : économisez l'eau au maximum, ne jeter jamais de lingette ou protection dans les WC, réduisez vos consommations de produits chimiques, ne jeter jamais ces produits aux égouts mais en déchetterie, observez et signalez au plus vite toute forme de pollution...

La Nature, vos enfants et les générations futures en dépendent, un grand MERCI pour eux! »



№ DÉTRITUS **№**

La municipalité n'a pas souhaité organiser de nettoyage de printemps cette année, étant donné la très faible participation des habitants de la commune l'an passé.

Une information sur panneau Pocket permettait de récolter individuellement les détritus de son quartier et de les déposer en mairie. Aucun sac déposé.

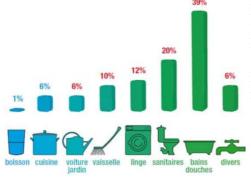
Il serait préférable que chacun se comporte en citoyen soucieux de son environnement en ne jetant pas de détritus dans la nature.

Haut-Bugey Agglomération a sensibilisé les élèves aux bonnes pratiques autour de la thématique des déchets. Les modules animés par des agents de HBA sont construits avec des ateliers autour du tri, du recyclage et du compostage des déchets.

👺 EAU 🔊

L'eau est une ressource indispensable pour notre santé, nos écosystèmes et notre économie. Elle est essentielle pour de nombreux usages : consommation d'eau potable, usages agricoles, industriels, ou encore énergie. C'est aussi une ressource en tension. En effet, l'eau est le premier marqueur du changement climatique. Alors que les épisodes de sécheresse s'intensifient, que la ressource en eau peut être menacée par des pollutions, chacun doit s'adapter dès aujourd'hui et changer ses habitudes pour mieux préserver cette ressource.

148 litres est le volume moyen eau par habitant et par jour.



La commune a opté pour un fleurissement avec plus de plantes vivaces et moins de plantes fleuries.

Nous avons un récupérateur d'eau à l'école. Un récupérateur d'eau sera installé vers les bâtiments communaux.

Le débit d'eau des fontaines publiques et privées d'ornement sera ralenti en cas de sécheresse.

Si vous voulez vous inscrire dans cette démarche vous pouvez :

- Faire laver votre véhicule par des professionnels.
- Ne faire tourner vos lave-linges ou lave-vaisselles que lorsqu'ils sont pleins.
- Préférer la douche au bain.
- Ne pas laisser couler l'eau pendant le lavage des dents ou des mains, ou sous la douche durant la phase de lavage.

~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~

% BORNES INCENDIE **₰**

Les bornes à incendie sont exclusivement réservées au service de secours.



© GRILLES ET AVALOIRS **②**

Les grilles et avaloirs de réception des eaux pluviales ne sont pas faites pour récupérer les eaux usées ou autre matière polluante. L'eau collectée par ces équipements part directement à la rivière.

№ TONTE **②**

En espaçant la tonte de votre pelouse, vous favorisez la biodiversité.



PÉRISCOLAIRE MERCREDI MATIN

% CHASSE AUX ŒUFS - 05.04.2023 **₰**

Pour Pâques, les enfants ont confectionné des paniers, ainsi que des « cadres poule », avec l'aide de Laurence, Léa et Julien.

Une chasse aux œufs (financée par la mairie) a été réalisée mercredi 5 avril et a fait le bonheur des enfants.



ASSOCIATIONS



♥ VÉTÉRANS FCNV ♥

VENTE DE DIOTS - 25.02.2023

Avec 170 barquettes de diots-crozets vendus, les Vétérans réalisent une très belle opération. Ambiance très conviviale à la buvette lors du retrait des commandes.

THÉÂTRE DES « Bon Cop'Ain » – 25.02.2023

La soirée théâtre organisée par l'association Lire à Nurieux-Volognat en février dernier avait rencontré un grand succès : plus de 130 personnes étaient venues assister à une représentation de la troupe des Bon Cop'Ain.

Article établi par Elisabeth GRESSET-BOURGEOIS



© SOU DES ÉCOLES **②**

BOOM DES ENFANTS - 11.03.2023



« La boom déguisée a été un réel succès, nos bambins avaient revêtu leurs plus beaux costumes et leurs plus beaux sourires. Convivialité et bonne humeur étaient au rendez-vous.

Le Sou des Écoles remercie encore une fois les parents présents.

La tombola a elle aussi été un franc succès, nous remercions tous les participants, les donateurs et nos supers commerçants qui ont acceptés nos grilles.

ANNONCE KERMESSE - 01.07.2023

L'équipe du Sou des Écoles vous donne rendez-vous pour la traditionnelle Kermesse qui aura lieu le samedi 1^{er} juillet, au programme convivialité, bonne humeur et jeux divers !!! »

Article établi par Anne-Karine LARDERET, présidente



№ SOCIÉTÉ DE CHASSE **№**

VENTE PIZZAS, TARTES ET TERRINES – 04.03.2023

« La saison de chasse 2022-2023 s'est terminée le 28 février, mais les chasseurs, s'ils ont remisé les fusils jusqu'au début septembre, se sont retrouvés le 4 Mars pour leur vente de tartes, pizzas, terrines de sanglier. Les pâtons de tartes ont été roulés la veille afin que la pâte soit correctement levée, et dès 4h du matin, les spécialistes de la cuisson les ont enfournées dans le four de Crépiat dont la rénovation était pratiquement terminée, et qui avait été chauffé toute la semaine pour atteindre la température adéquate.



Ce n'est pas moins de 180 pizzas et 90 tartes qui sont ainsi sorties du four, toutes ou presque avaient été réservées et ont trouvé preneur. La vente s'est déroulée à la cabane de chasse, ou l'on pouvait aussi acheter des terrines de sanglier préparées sous vide, qui ont toutes été vendues.

Une belle récompense pour les chasseurs qui ont préparé cette manifestation et une belle recette qui sera utilisée pour la gestion du quotidien et les investissements en matériel utiles tout au long de l'année. »

SÉCURITÉ CHASSE - 23.03.2023



Mr Freddy ODET, technicien et formateur à la FDC 01, a animé ces deux séances en présentant en particulier la reconstitution des faits réels d'accident, les situations à risques et les consignes de sécurité individuelles et collectives. L'unanimité des chasseurs présents s'est faite sur l'intérêt de cette formation, qui s'imposera tous les 10 ans sous peine de non renouvellement de

permis. »

« La sécurité à la chasse est l'affaire de tous et doit être notre priorité. La Fédération nationale des chasseurs a souhaité inscrire dans la loi l'obligation faite à tous les chasseurs de suivre une formation sécurité décennale. Ainsi, nous avons organisé, en accord avec la Fédération Départementale, deux séances formation, à 14h30 et 18h30. Destinées en priorité aux chasseurs de la Commune, elles ont aussi été ouvertes aux société voisines, ainsi 60 chasseurs les ont suivies avec attention à la salle des fêtes mise à disposition par la Mairie.



Article établi par Michel GENOUX, trésorier

CALENDRIER MANIFESTATIONS

MOIS	JOURS	THEMES	ORGANISES PAR	LIEUX
Mai	L-08 V-12 et S-13	Commémoration 1945 à 11h Braderie	Mairie STAMP	Monument à Volognat Izernore
	S-13	Pétanque	Vétérans du FCNV	Stade
Juin	S-24	Fête de la Saint-Pierre et grand prix de Mornay	Associations communales / Mairie	Croix de Buzin à Mornay
Juillet	S-01 J-13	Kermesse Feu d'artifice	Sou des Écoles Mairie / ASINV	Salle des fêtes Stade
Août	-	-	-	-
Septembre	S-16	Pétanque	ASINV	Stade

EXPRESSION LISTE MINORITAIRE

« Madame, Monsieur,

La ressource en eau se trouve fortement impactée suite au réchauffement climatique, dont les conséquences conduisent à une sécheresse précoce voire même, dans les régions du Sud, à des incendies qui ont déjà dévasté des hectares de forêt.

Les pluies du printemps sont toujours très attendues, et sont souvent les plus bénéfiques pour notre environnement, mais cette année encore elles restent trop faibles et insuffisantes pour remonter le niveau des nappes phréatiques.

Dans notre Commune, les hameaux de Berthiand et Vers sont les plus exposés au manque d'eau, il faut de plus en plus souvent les réalimenter à partir des sources de Nurieux.

Pour le reste du village, la ressource est satisfaisante pour l'instant et seule la qualité vient parfois perturber la distribution suite à des pollutions souvent accidentelles. Longtemps gérée par les agents communaux, les installations sont désormais surveillées et entretenues par Haut Bugey Agglomération.

Avant la mise en service du réseau que nous connaissons aujourd'hui, ce qui était alors le hameau de Nurieux, était alimenté par de l'eau qui provenait du tunnel. En effet, la SNCF avait réalisé un captage situé à 600 mètres environ de l'entrée du tunnel, pour alimenter les bâtiments dits "Cîtés SNCF" de Nurieux et La Cluse mais aussi pour permettre aux locomotives à vapeur de l'époque de faire le plein en eau. Les habitations de Nurieux pouvaient se brancher sur ce réseau, abandonné avec la mise en service des captages actuels.

Le débit de cette source est impressionnant, elle n'est pas alimentée par des eaux de pluie, mais par des résurgences glaciaires selon un géologue qui avait fait une étude à ce sujet.

Les élus auraient bien souhaité conserver et moderniser cette ressource, mais ni mon prédécesseur, Simone Benoit, en 1990, ni moi-même lors des travaux du TGV en 2006 n'y sont parvenu, les services départementaux de la DDASS s'y étant formellement opposés (raison principale évoquée la teneur en calcaire). L'accès à ces installations a été définitivement condamné avec la mise en service du TGV.

La Commune doit aussi assurer la défense incendie, l'eau du tunnel aurait pu être très utile, en particulier pour défendre les bâtiments industriels à qui on demande des protections parfois démesurées et souvent impossible à réaliser.

Et en cette période d'agitation sociale, où le pouvoir d'achat est au centre des préoccupations des Français, j'espère que l'inflation ne gagnera pas aussi les coûts des services d'eau et d'assainissement, qui ont été fortement majorés pour beaucoup d'entre nous.

Cordialement.

Michel Genoux, Maire-Honoraire de Nurieux-Volognat, conseiller municipal. »

Texte et signature transmis et retranscrits intégralement

~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~

Article 24 règlement : Bulletin d'information générale

1. a) Principe

<u>L'article L 2121-27-1</u> du CGCT) dispose : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale **sur les réalisations et la gestion du conseil municipal**, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur. » Au 1^{er} mars, ce seuil sera de 1 000 habitants. Ainsi le bulletin d'information comprendra un espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité et ce dans les conditions suivantes :

1/15° de l'espace total de la publication, sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, sera réservé à la minorité :1 conseiller sur un conseil municipal de 15 membres.

1. b) Modalité pratique

Le maire ou la personne désignée par lui se charge de prévenir le groupe représenté au sein du conseil municipal au moins 5 jours avant la date limite de dépôt en mairie des textes pour le journal municipal.

1. c) Responsabilité

Le maire est le directeur de la publication. La règle qui fait du directeur de publication l'auteur principal du délit commis par voie de presse est impérative. Elle signifie que le responsable de la publication a un devoir absolu de contrôle et de vérification qui, s'il n'est pas assuré dans sa plénitude, implique l'existence d'une faute d'une négligence ou d'une volonté de nuire. Par conséquent, le maire, directeur de la publication, se réserve le droit, le cas échéant, lorsque le **texte proposé par le groupe minoritaire, est susceptible de comporter des mensonges, des manipulations es allégations à caractère injurieux ou diffamatoire, d'en refuser la publication. Dans ce cas, le groupe en sera immédiatement avisé.**

CIVISME ET SAVOIR-VIVRE

DÉCHETS



Les conteneurs doivent être déposés au point de collecte le mardi soir et rentrés le mercredi. Privilégions le tri sélectif.

Lorsque les containers sont pleins, merci de repartir avec vos déchets et de ne pas les déposer à côté des containers.

RAPPEL : Les containers situés à la mairie sont réservés seulement pour la mairie et la salle des fêtes.

BRUITS

Respectons les horaires (arrêté municipal du 1er juillet 2020). Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h00 Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h





ANIMAUX

Evitons la divagation des animaux (Art. 622-2 du Code Pénal).

Ramassons leurs déjections!

TRAVAUX

Déclarons nos projets de travaux en mairie.

Le service urbanisme est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches. Encore trop de travaux faits sans demande!



ENTRETIEN DES HAIES



Les haies peuvent gêner la visibilité des conducteurs et les déplacements des piétons ou des personnes à mobilité réduite. Merci de porter attention à la sécurité des autres. (Art. R116.2.5 au Code de la Voirie routière)

Les haies sont à entretenir par le propriétaire de la haie.

L'écobuage est interdit (arrêté préfectoral du 03.07.2017)

INFOS DIVERSES



HORAIRES D'ÉTÉ DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE

Du lundi au jeudi : 14h-19h Vendredi et samedi : 9h-12h / 14h-19h Vendredi et samedi : 9h-12h / 14h-18h

Fermée les jours fériés et les dimanches.

HORAIRES D'HIVER DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS

Du lundi au jeudi : 14h-18h

Fermée les jours fériés et les dimanches.

ZI Sur Champagne Route de Champ Biolay 01580 IZERNORE

04 74 75 05 26

www.hautbugey-agglomeration.fr/dechetteries.html

HAUT BUGEY AGGLOMERATION – SERVICE EAU / ASSAINISSEMENT 🔊

CONTACT

Un problème sur mon réseau :

EAU

Pendant les heures de bureau : 04.74.12.12.75 (sauf mercredi après-midi) En dehors des heures de bureau :

06.02.05.70.07



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pendant les heures de bureau : 04.74.81.23.70

En dehors des heures de bureau :

06.02.05.70.07

Q DÉMARCHES ADMINISTRATIVES **Q**

CARTE D'IDENTITÉ / PASSEPORT

Pour une 1ère demande ou un renouvellement de carte d'identité et de passeport :

- Faire une pré-demande sur le site https://passeport.ants.gouv.fr et conserver le numéro d'enregistrement du dossier
- Prendre rendez-vous dans une mairie équipée (voir ci-dessous) pour une prise d'empreinte
- 1 photo d'identité non découpée et sans lunettes de préférence chez un photographe agréé
- Justificatif de domicile
- Votre ancienne carte d'identité ou passeport
- Pour le passeport, 1 timbre fiscal. Personne majeure : 86€ / entre 15 et 17 ans : 42€ / moins de 15 ans : 17€
- En cas de perte de la carte d'identité ou du passeport, faire une déclaration de perte en complétant le Cerfa 14011*02, disponible sur internet, et acheter un timbre fiscal de 25€

La mairie de Nurieux-Volognat n'a pas l'équipement nécessaire. Les demandes peuvent se faire dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil.

Voici les mairies habilitées dans l'Ain, il est possible de faire la demande hors département :

Ambérieu-en-Bugey:	04 74 46 17 00	Nantua:	04 74 75 20 55
Belley:	04 79 42 23 00	Oyonnax:	04 74 77 00 06
Beynost:	04 78 55 83 40	Péronnas:	04 74 32 31 50
Bourg-en-Bresse:	04 74 45 71 99	Plateau d'Hauteville :	04 74 40 41 80
Châtillon-sur-Chalaronne	: 04 74 55 04 33	Pont-de-Vaux:	03 85 51 45 60
Coligny:	04 74 30 10 97	Reyrieux:	04 74 08 95 20
Divonne-les-Bains:	04 50 20 03 49	Saint-Genis-Pouilly:	04 50 20 52 50
Ferney-Voltaire:	04 50 40 71 21	Saint-Vulbas:	04 74 61 52 09
Gex:	04 50 42 63 00	Thoiry:	04 50 41 21 66
Lagnieu:	04 74 40 19 79	Trévoux:	04 74 08 73 73
Meximieux:	04 74 46 08 80	Valserhône:	04 50 56 60 60
Miribel:	04 78 55 84 00	Villars-les-Dombes:	04 74 98 03 54
Montluel:	04 78 06 06 23	Viriat:	04 74 25 30 88
Montrevel-en-Bresse:	04 74 25 68 96		

NOUVEAU

Il est possible de prendre rendez-vous depuis le site internet : https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr sur une distance maximale de recherche de 60km.

PERMIS DE CONDUIRE

Faire la demande sur le site

https://permisdeconduire.ants.gouv.fr.

~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~

CARTE GRISE

Les demandes de carte grise se font sur le site https://immatriculation.ants.gouv.fr et uniquement sur ce site! Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent s'adresser à un garagiste agréé par la préfecture.

ATTENTION!

Il existe d'autres sites frauduleux, dont l'apparence donne l'impression d'avoir à faire à un site gouvernemental, qui proposent les démarches pour le certificat d'immatriculation pour un coût supérieur.

